

COMPTE-RENDU AUDIENCE DU LUNDI 3 OCTOBRE 2022

Suite à sa demande d'audience auprès de la DASEN, le SNUDI-FO 44 a été reçu à la DSDEN lundi 3 octobre par Sérèna Moulart IENA, Emmanuel Rouette Secrétaire Général, Zita Tekpah cheffe de service Ressources Humaines.

Plusieurs sujets ont été abordés :

1 - Constellations :

Concernant les constellations, le SnuDI-FO 44 revendique le libre choix de l'inscription aux formations et refuse les inscriptions d'office et arbitraires comme cela s'est fait dans de nombreuses circonscriptions.

Les 1 ères réponse des représentants de l'Inspection Académique sont :

- que les constellations « *répondent à une demande des enseignants* » et que les retours sont toujours très positifs (travail en équipe, choix de la problématique ...)
- que les enseignants ont été prévenus dès juillet dernier qu'ils bénéficieraient d'une constellation et que c'est une directive nationale d'organiser ces formations en maths et en français sous cette forme
- qu'il faudrait effectivement améliorer le « système » en identifiant mieux les besoins des équipes et en veillant à ne pas mettre un enseignant sur une constellation deux années consécutives
- qu'il faudrait revoir les contenus concernant les titulaires remplaçants et autres postes spécifiques

Ces réponses étant insuffisantes, le SNUDI-FO 44 a demandé que Mme la DASEN rappelle aux IEN :

- **le respect des quotités de service concernant les formations pour les collègues à temps partiel : *les enseignants doivent effectuer leurs heures de formation au prorata de leur temps de travail (donc 9H pour un mi-temps et 12 ou 15H pour les autres temps partiels)***
- **le droit à l'information syndicale sur le temps de travail : *NEUF heures de Réunions d'Informations syndicales peuvent donc être déduites du temps de formation pour tous les enseignants qui le souhaitent.***

Il n'y a aucune demande d'autorisation d'absence à fournir quand ces heures sont prises en dehors du temps de classe et des APC.

Sur ces deux points précis, les représentants de l'administration n'ont pu que confirmer la position du SNUDI FO 44.

2-Évaluations d'école :

En dehors même de son opposition à ce système d'évaluation qui n'est ni plus ni moins qu'un audit visant à terme à mettre les écoles en concurrence, le SNUDI-FO 44 demande que soient rappelés aux IEN par la Directrice Académique à la fois la date de mise en œuvre de ces évaluations (le ministre de l'éducation nationale ayant reporté la mise en route au 2eme trimestre) et le respect du volontariat des équipes (qui doit être réel et non soumis aux pressions des IEN).

La réponse des représentants de l'Inspection Académique est que seules les équipes volontaires peuvent démarrer dès la rentrée.

Les équipes se sentant contraintes de débiter dès le premier trimestre doivent le faire savoir et faire reporter la « formation » !

Le SNUDI FO 44 a pointé à cette occasion « l'incohérence » des 12 heures de formation allouées à l'évaluation d'école.

Réponse de l'administration : il faut donner du temps aux équipes

Autre réponse de l'administration : les évaluations d'école se feront sur une rotation de 5 années et l'inspecteur de circonscription n'est pas dans le « processus »*.
(*ce qui est une affirmation mensongère ! vraie pour la 2nde partie de l'évaluation, mais fausse pour la 1^{ère} partie dite « auto-évaluation » avec les élèves, les parents, la mairie et le périscolaire et l'IEN)

3 - Situation dans les écoles :

Recrutement sur les listes complémentaires : 16 collègues ont été recrutés sur des postes à l'année (pas d'évolution depuis le 02/09).

Le SNUDI FO 44 a fait état des besoins sur le terrain (entre autre le cas de titulaires remplaçants affectés à l'année)

Réponse : Pas de recrutement supplémentaire prévu pour le moment.

Les titulaires remplaçants sur des postes à l'année sont rares et cela concerne des postes en ASH.

A ce jour aucun recrutement de contractuel ... la situation cette année est donc bien meilleure que celle de l'année dernière (dixit le Secrétaire Général ...)

Pour le Snudi FO 44, il n'était pas difficile de faire mieux que l'année dernière (fermeture de la liste complémentaire en pleine crise du COVID) et nous avons donc maintenu notre revendication : continuer le recrutement des inscrits sur liste complémentaire, a minima pour atteindre le nombre de titulaires remplaçants affectés sur des postes à l'année ! Les représentant de l'Inspection Académique n'ayant pas chiffré ces situations, le Snudi FO 44 estime ce nombre à au moins une dizaine de postes...

Part modulable de l'indemnité REP+ :

Les collègues d'une même école ont touché en juin une indemnité (part variable de la prime annuelle) très différente allant de 0 à 421 €.

Le SNUDI-FO 44 demande comment ce calcul est fait ? Pourquoi de telles différences ?

Pas de réponse, l'administration va se renseigner...

Visiblement, personne ne semble au courant des critères d'attribution de cette part variable !

Inclusion

Le SNUDI-FO 44 demande un chiffrage du nombre d'élèves avec notification MDPH en attente d'une aide humaine ou d'une place en EMS.

Réponse : Constat d'une explosion des notifications qui pose question et qui met le système en tension. Les PIAL ont été dotés en complément la semaine dernière (augmentation de la dotation par rapport à l'an passé) En fin d'année dernière : 412 élèves en attente d'une place en EMS : 123 en ULIS en attendant et 289 en milieu ordinaire en attendant.

Le Snudi FO 44 invite les collègues à faire remonter tous les dysfonctionnements (notamment par le biais de fiches RSST) !

Temps partiels : Le SNUDI-FO 44 a de nouveau demandé le chiffrage du nombre de demandes et du nombre de refus pour l'année 2022-2023 puisque la Directrice Académique s'était engagée à communiquer ces chiffres à la rentrée.

4 - Hors Classe et Classe Exceptionnelle : Le SNUDI FO 44 a demandé que lui soit communiqué le nombre de collègues promouvables et les barèmes des promus à la Hors Classe et à la Classe Exceptionnelle (comme c'était le cas les années précédentes) afin que tous les collègues puissent avoir une estimation des délais pour l'accès à ces échelons .

Pour la Hors Classe, 1719 promouvables et 323 promus. Le barème du dernier promu est de 130 (mais les collègues ayant 130 points n'ont pas tous été promus).

En attente pour les chiffres de la Classe Exceptionnelle.